

Fiche de Données de Sécurité

Selon Directive 91/155/CEE

CARTOUCHE ACIDE SULFURIQUE 1.6N

FDS042

1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination : CARTOUCHE ACIDE SULFURIQUE 1.6N

Référence : ORHTC004

1.2 Identification de la société ou compagnie:

ORCHIDIS Laboratoire (FRANCE +33) 01 55 09 10 15

Urgences: CENTRE ANTI POISON (FRANCE +33) 01 40 05 48 48

Liste des centres anti poison : ORFILA 01 45 42 59 59

2. Composition/Information des composants

Nature chimique

Solution aqueuse

Numéro CAS : 7664-93-9

N°-index-CE : 016-020-00-8

Masse moléculaire : 98.08

Numéro EINECS : 231-639-5

Formule brute : H₂SO₄ xH₂O

Constituants contribuant aux dangers :

Désignation CEE : Acide sulfurique

Symbole(s) de danger(s) : C

Phrase(s)-R : 35

N° index-CE : 16-020-00-8

Provoque des brûlures

Numéro CAS : 7664-93-9

Composants : 10%

3. Identification des dangers

Irritant pour les yeux et la peau

4. Premiers soins

4.1 Indications générales:

En cas d'inhalation : faire respirer de l'air frais

En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements souillés.

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau, en maintenant les paupières écartées. Si les douleurs persistent, consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion : faire boire beaucoup d'eau, tenter de faire vomir, consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre les incendies

Moyens d'extinction appropriés :

Adapter l'agent d'extinction à l'environnement.

Dangers spécifiques :

Non combustible. Risque de formation d'hydrogène en cas de contact avec des métaux (danger d'explosion) !

En cas d'incendie, risque de formation de : de SO_x.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles:

Procédure de nettoyage/d'absorption :

Récupérer avec un absorbant pour liquides, par exemple le ChemizorbØ, le rhôneseccØ.

Nettoyer la zone contaminée.

Indications complémentaires :

Neutralisation par la soude diluée ou en couvrant avec de la chaux, de la chaux et du sable ou de la soude.

Fiche de Données de Sécurité

Selon Directive 91/155/CEE

CARTOUCHE ACIDE SULFURIQUE 1.6N

FDS042

7. Manipulation et stockage.

7.1 Manipulation:

Pas d'autres exigences

7.2 Stockage :

Stocker le récipient bien fermé, à température ambiante (+15 à +25°C)

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

Paramètres de contrôle spécifiques :

Valeurs limites autorisées MAK (RFA) : Acide sulfurique : 1 mg/m³ poussière totale

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire : nécessaire en cas de formation de vapeurs/aérosols

Protection des mains : nécessaire

Protection des yeux : nécessaire

Mesures d'hygiène industrielle :

Enlever tout vêtement souillé et le faire tremper dans l'eau. Une protection préventive de la peau est recommandée. Se laver les mains et le visage après le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : inodore

pH : (20°C) environ 1

Température de fusion : non applicable

Température d'ébullition : non applicable

Température d'auto - inflammation : non applicable

Point d'éclair : non applicable

Limites d'explosivité inférieure : non applicable

dans l'air Supérieure : non applicable

Masse volumique : (20°C) environ 1.12 g/cm³

Solubilité dans : eau (20°C) soluble

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter :

Fort réchauffement

Matières à éviter

L'eau, les métaux alcalins, les composés alcalins, d'ammoniac, les métaux alcalino-terreux, les composés alcalino-terreux, les bases, les acides, les métaux, les alliages métalliques, les substances combustibles, les solvants organiques, les halogénates, les permanganates.

Produit de décomposition dangereux

De gaz toxiques

Autres informations

Effet corrosif : incompatible avec les métaux, tissus animaux/végétaux

11. Information toxicologique:

Le contact avec la peau provoque de graves irritations. Le contact avec les yeux peut détruire la cornée. En cas d'ingestion, lésions des muqueuses de la bouche, de l'œsophage et de l'estomac. Fréquente perforation de l'œsophage. La décompensation circulatoire peut apparaître près 1-2 heures. L'inhalation des vapeurs provoque des irritations des voies respiratoires.

Fiche de Données de Sécurité

Selon Directive 91/155/CEE

CARTOUCHE ACIDE SULFURIQUE 1.6N

FDS042

DL52 (oral, rat) = 2140 mg/kg (en cas d'utilisation d'une solution à 25%)

12. Information Ecologique

Effets écotoxiques

Effets biologiques : corrosif même dilué.

Concerne l'acide sulfurique en général :

Effets biologiques : toxique pour les organismes aquatiques : effet nocif dû à la modification du pH. DL52 = 10 mg/l/96h : poissons : létal > 1,2 mg/l ; à partir de 6,3 mg/l, létal en 24 heures.

Autres indications concernant l'écologie :

Un effet nocif sur les organismes aquatiques ne peut être exclu en cas de manipulation et d'élimination incorrectes. Danger pour l'eau potable en cas de pénétration de quantités importantes dans le sol et/ou les eaux naturelles.

13. Considérations sur l'élimination

13.1 Substance ou préparation:

Il n'existe pas encore de réglementation uniforme concernant l'élimination des produits chimiques et de leur résidus au sein de l'Union Européenne. Les produits chimiques et leurs résidus doivent être considérés comme des déchets spéciaux. Leur élimination est réglementée par chaque état membre. Nous vous recommandons de prendre contact avec les autorités compétentes (administration ou sociétés spécialisées dans l'élimination des déchets) qui vous informeront des mesures à prendre en matière d'élimination.

13.2 Conditionnements contaminés:

Elimination selon les réglementations officielles en vigueur. Les récipients contaminés doivent être traités de manière identique au produit qu'ils contenaient. Sauf réglementation spécifique. Les récipients non contaminés peuvent être éliminés comme déchets ménagers ou être recyclés.

14. Information relative au transport

Transport rail /route RID/ADR

Classe RID/ADR : **8** Enumération et lettre : 1B

Désignation internationale de la matière : **2796 – Acide sulfurique, solution à 10%**

Transport fluvial ADN/ADN :

Règlement non examiné

Transport maritime OMI/IMDG

Classe OMI/IMDG : **8** Numéro ONU/UN : **2796** Groupe d'emballage : II

N° Fiche sécurité : **8-06** N) table GSMU : **700**

Désignation technique internationale de la matière : **ACIDE SULFURIQUE, SOLUTION A 10%**

Transport aérien IATA/OACI :

Classe IATA/OACI : **8** Numéro UN/ID : **2796** Groupe d'emballage : II

Désignation exacte d'expédition : **SULPHURIC ACID SOLUTION**

Transport rail/route Arrêté RID/ADR :

15. Information réglementaire

Etiquetages selon les Directives CE

Symbole(s) : Xi

Type de danger(s) : Irritant

Phrase(s)-R : **36/38** Irritant pour les yeux et la peau

Fiche de Données de Sécurité

Selon Directive 91/155/CEE

CARTOUCHE ACIDE SULFURIQUE 1.6N

FDS042

Phrase(s)-S : 26

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Numéro CE : 231-639-5

Réglementations Allemandes

Classe de pollution de l'eau : 1 (substances peu polluants)

Réglementations françaises

Autres réglementations étrangères

16. Autres informations

Motif de la révision :

Etablissement d'une fiche de sécurité selon Directive 91/155/CEE.

Date de mise à jour : 10.01.2000

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas son utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité.